

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 6 avril à 20h, le conseil municipal de la commune de Concorès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard GAYDOU, Maire.

Date de convocation : 31/03/2021

Présents : MM Lacan Régine, Faivre Michel, Vilard Pascal, Langhoff Gerhard, Francoual Méline, Mabout Christine, Cassagnes Marie, Larrive Geneviève, Raffin Francine

Procuration de Daniel Latrouite à Gerhard Langhoff

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Larrive

N°2021-07

OBJET : AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité d'amortir sur un an la subvention d'équipement versée à la FDEL en 2020 d'un montant de 19170€ correspondant à la dissimulation des réseaux du bourg partie haute. Cette somme sera inscrite au budget 2021.

N°2021-08

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. A ce titre les communes à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme suivante :

-les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements et pour le solde de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Les taux suivants sont votés à l'unanimité :

- Taxe foncière (bâti) 30, 36% (dont 23,46% de taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) 114,72%

Le coefficient correcteur communal garantit un montant total prévisionnel 2021 en légère augmentation par rapport à 2020.

N°2021-09

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget principal 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **350 325.20€** et en section d'investissement à la somme de **259 695.68€**.

N°2021-10

OBJET : VOTE DU BUDGET TRANSPORT 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget transport 2021 qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de **22 831.07€** et en section d'investissement à la somme de **18 176€**

N°2021-11

OBJET : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FOURRIERE ANIMALE (SIFA)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par délibération en date du 18 mars 2021, le comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts.

Conformément à l'article L.511-20 du CGCT, s'agissant de modifications statutaires, la commune doit se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Par délibération du comité syndical en date du 10/10/2018 les modalités de vote avaient été revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre. Pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont cependant pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux nous ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre de délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux statuts et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2021-12

OBJET : AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE L'HOSPITALET AU SIFA

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance que le SIFA s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de L'Hospitalet à son syndicat, accepte à son tour à l'unanimité cette adhésion.

N°2021-13

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR MR LACAN BRUNO

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par courrier par Mr LACAN Bruno du Masdelpech pour acquérir une partie de terrain appartenant aux habitants du hameau de Masdelpech, situé à l'entrée de sa propriété ainsi qu'à l'arrière de sa grange.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, est d'accord à l'unanimité sur le principe de vente sous réserve évidemment que les habitants du hameau donnent leur consentement. Si tel est le cas, le conseil municipal pourra statuer sur la vente, sachant que les frais de bornage et d'acte seront à charge de l'acquéreur.

N°2021-14

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR MR PATRICE BLATY

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par courrier par Mr BLATY Patrice du Masdelpech pour acquérir une partie de terrain appartenant aux habitants du hameau de Masdelpech, situé le long de sa maison d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, est d'accord à l'unanimité sur le principe de vente sous réserve évidemment que les habitants du hameau donnent leur consentement. Si tel est le cas, le conseil municipal pourra statuer sur la vente, sachant que les frais de bornage et d'acte seront à charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Régine Lacan et Pascal Vilard pour signaler que les représentants de la commune au SIVU ont voté contre le projet d'implantation de la nouvelle école du RPI à l'emplacement choisi par la mairie de Saint Germain du Bel Air et qu'ils se sont abstenus sur le vote du budget. Le conseil municipal en prend acte et émet un avis défavorable à l'unanimité de ses membres à l'implantation de la nouvelle école du RPI à l'emplacement voté par le SIVU le 6/03/2021 (à 8 voix pour et 5 contre).
- Intervention de Christine Mabout relative à la pollution lumineuse liée à l'éclairage public. Mr le Maire rappelle que la mairie a procédé ces dernières années à la mise aux normes de l'éclairage public (lampadaires munis de lampes LED économes en énergie), que la dépense relative à l'éclairage public est faible (14% de la dépense totale en électricité sur une année) et qu'il est important que la traverse du bourg reste éclairée notamment au niveau des chicanes, pour des raisons de sécurité. La pose de cellules photovoltaïques un moment évoquée qui déclencheraient l'éclairage de la chaussée au seul passage des véhicules impliquerait une nouvelle installation complexe et coûteuse.
- Sécurité routière : Il est prévu au budget 2021 l'achat de ralentisseurs type « coussins berlinois » pour leur installation à titre expérimental dans 2 hameaux.
- Le carrefour de Bessous embranchement avec la route de Vezezi est un carrefour à visibilité réduite et donc dangereux. Il est proposé l'installation d'un miroir.

- Michel Faivre indique aussi qu'il faudrait informer les automobilistes qui traversent le village du changement de priorité avec la règle de la priorité à droite qui s'impose pour toute zone de limitation de vitesse à 30 km/h , par l'installation à chaque entrée d'un panneau routier de priorité à droite.
- Eco-pâturage : La mairie réfléchit comment gérer les espaces embroussaillés dont les enjeux sont de plus en plus importants, notamment en terme d'incendie comme nous avons pu nous en rendre compte l'été dernier. Une réunion s'est tenue sur ce sujet à la mairie le 18/03/2021 en présence de Mme Isabelle LAPEZE, du Conseil Départemental du LOT.
Le Maire adressera un courrier au Président du Conseil Départemental.
- Régine Lacan et Michel Faivre informent le Conseil des propositions formulées lors d'une réunion avec Mr Valentin Besson, habitant de la commune, concernant les logiciels libres au sein des collectivités. La mairie n'est pas intéressée dans l'immédiat mais cette proposition pourrait s'adresser à l'école.